



PÔLE RESSOURCES
Direction Affaires Juridiques et Achats

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 19 mai 2025

40 élus présents (59 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Prendre toute délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000 € H.T. (fournitures et services) et à 2 000 000 € H.T. (travaux) ».

**MARCHÉS PUBLICS – CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS –
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION (1.1.3/2722B)**

Le contrat d'assurance dommage aux biens arrivant à échéance le 31 décembre 2025, une nouvelle consultation doit être lancée en vue de la conclusion d'un nouveau contrat pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Au regard de la complexité croissante de la réglementation des assurances ainsi que des difficultés rencontrées par les collectivités pour assurer ses biens, Mulhouse Alsace Agglomération a notifié, en date du 14 mars 2025, un contrat de prestations de conseils à la société ACAOP pour un montant de 5 000 € HT. La mission confiée a pour objectif de permettre le renouvellement des contrats d'assurances avec le souci de concilier de façon optimale sécurité juridique et contrainte budgétaire

Ce marché concerne les dommages accidentels atteignant le patrimoine mobilier et immobilier (hors véhicule) de Mulhouse Alsace Agglomération (vol, incendie, vandalisme, dégât des eaux, foudre, etc.) :

- En qualité d'occupant à quelque titre que ce soit, permanent ou temporaire ;
- En qualité de bailleur de locaux à usage d'habitation, commercial ou industriel ;
- En qualité de propriétaire, affectataire ou détenteur de locaux.

État des dépenses en € T.T.C :

| | Exercice 2022 | Exercice 2023 | Exercice 2024 | Exercice 2025 |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Assurance Dommages aux biens | 139 042,60 | 149 059,38 | 166 814,74* | 185 188,38* |

* *prime provisoire*

Caractéristiques essentielles du marché à conclure :

- Il s'agit d'un marché de type ordinaire qui sera conclu du 1er janvier 2026 à 0heure et expirera le 31 décembre 2029 à 24h00 (4 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois) ;
- La consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. En cas d'absence d'offre ou dans les cas où des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens du Code de la commande publique ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de procédure avec négociation, soit par voie de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique ;
- Date prévisionnelle de lancement : juin 2025 ;
- Date prévisionnelle de notification : avant le 1er janvier 2026.

Le montant global du marché est estimé à 1 100 000 € TTC pour 4 ans

Lieu d'exécution du contrat :

L'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération

Critère de jugement des offres :

| Critère | Pondération |
|---|--------------------|
| Nature et étendue des garanties | 40% |
| Tarifification – prix | 40% |
| Modalités et procédure de gestion des dossiers- prestations complémentaires | 20% |

Le financement de la prime sera assuré par les crédits inscrits au budget principal 2025 et demandés aux budgets ultérieurs.

En 2025, les crédits seront inscrits sur les lignes de crédit suivantes : Chapitre 11 / Nature 6161 LC 5585 « Primes d'assurances »

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve les caractéristiques du contrat d'assurance dommage aux biens ainsi que les modalités de la consultation,
- autorise Monsieur le Président ou son Représentant à lancer la procédure de consultation requise,
- autorise Monsieur le Président ou son Représentant à passer et signer les contrats sus mentionnés avec les titulaires retenus à l'issue de la consultation et toutes les pièces contractuelles nécessaires.

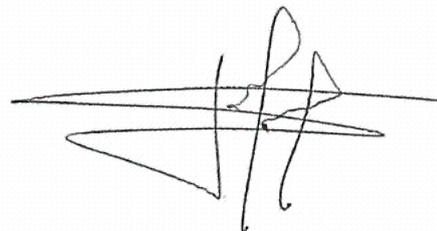
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN